

Nice, le 31 mars 2022

**Affaire : Pôle santé Plaine du Var**

**Objet : Demande d'examen au cas par cas relative au projet de création d'un pôle santé au sein de la ZAC Parc Méridia à Nice - Engagement du Maitre d'Ouvrage**

Madame, Monsieur

Par la présente, la Société Immobilière Saint Antoine s'engage à respecter les mesures prévues dans l'étude d'impact du dossier de création de la ZAC Parc Méridia, notamment la réalisation d'un diagnostic de pollution des sols permettant la mise en œuvre, le cas échéant, d'un plan de gestion des terres polluées et toutes mesures adaptées.

Ces mesures prévues dans le cadre de l'étude d'impact devront être compatibles avec la destination du projet.

A ce titre, nous vous joignons l'étude de pollution commandée par la Ville de Nice et réalisée par la société SOCOTEC.

Laurent OGER

(En sa qualité de mandataire de Madame Anne CANEL, es-qualités de Présidente de la société Immobilière Saint Antoine)



**IMMOBILIERE SAINT-ANTOINE**  
*Société civile immobilière*  
10 Traverse de l'Aigle d'Or  
13100 AIX-EN-PROVENCE  
878 710 516 R.C.S. Aix-En-Provence